Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_656-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 octobre 2026 - Délibération n° 2026-075

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

PROPOSITION D'UNE LISTE DE DÉSIGNATION DE MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 octobre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de membres du Conseil</th><th>Membres présents</th></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Messieurs Taner Basol et Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>25</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absents excusés ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>29</td><td>Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.
Madame Sabine Rullier de Baynast, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.
Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Madame Stéphanie Brault-Pitaud, pouvoir donné à Madame Martine Évain.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>0</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.</td></tr>
</table>

Rapport de Benoît Quélard.

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que, dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_656-DE

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes : 16 titulaires et 16 suppléants), dressée par le Conseil Municipal.
La désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La Commission Communale des Impôts Directs exerce un rôle important en matière de fiscalité directe locale :
- *Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du Code Général des Impôts).*
- *Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1510 du CGI).*
- *Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI).*
- *Elle formule des avis sur des réclamations des contribuables portant sur une question de fait relative à la fiscalité directe.*

Son rôle est consultatif, les évaluations fiscales étant in fine arrêtées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article L. 1650,
Vu la présentation à la commission Finances, Budget, Modernisation des services, Communication du 28 septembre 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ARRÊTE la liste suivante des personnes parmi lesquelles le Directeur des Services Fiscaux désignera les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants devant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de Redon.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_656-DE

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	rôle de fiscalité
1	LE COZ	Louis	07/07/1937	20 rue des Cercliers 35600 REDON	TF
2	JOURDAS Née LEFEUVRE	Michelle	19/06/1953	38 rue du Général de la Ferrière 35600 REDON	TF
3	CRAMBERT	Yannick	31/03/1948	14 rue des Lièvries 35600 REDON	TF
4	EVAIN Née LAIGLE	Martine	23/03/1958	24 rue du Val 35600 REDON	TF
5	BEAUPERIN	Joël	23/03/1948	13 la Grée de Via 35600 BAINS SUR OUST	TF
6	MACE	Francis	29/03/1947	6 rue des Glycines 35600 REDON	TF
7	DE SONIS	Henry	17/12/1950	79 Rue Saint-Michel 35600 REDON	TF
8	LEFEBVRE	Stéphane	16/10/1972	11 rue des lièvries 35600 REDON	TF
9	LECOMTE	Ange	16/01/1940	6 impasse Saint-Conwoïon 35600 REDON	TF
10	VINOUSE	Dominique	29/11/1957	9 rue de la Touche 35600 REDON	TF
11	LE GOFF	Pierre	13/06/1941	4 impasse de Bahurel 35600 REDON	TF
12	MASSICOT Née TOUSSAINT	Sylvie	05/07/1965	10 rue des Cercliers 35600 REDON	TF
13	SEVESTRE	Alain	27/06/1959	38 rue du Val 35600 REDON	TF
14	QUINTON	Jacques	02/03/1947	7 rue du Plessis 35600 REDON	TF
15	MONTAGUT Née THIROUIN	Adélaïde	03/11/1973	rue de l'Ermitage 35600 REDON	TF
16	HAIRAULT	Gaëtan	20/02/1992	16 rue du Châtelet 35600 REDON	CFE
17	GUILLAUME	Jean-Luc	30/09/1958	21 rue Général de la Ferrière 35600 REDON	TF
18	BILGIC	Vildan	01/12/1993	25 rue de Rennes 35600 REDON	TF
19	BASOL	Taner	11/01/1985	57 rue de la Chataigneraie 35600 REDON	TF
20	PICHON	Jean-Marie	25/11/1965	4 rue du canal 35600 REDON	TF
21	LANSON	Karen	10/01/1972	5 rue des Lièvries 35600 REDON	TF
22	DENIGOT Née LEGENTILHOMME	Géraldine	02/06/1972	16 rue Max Jacob 35600 REDON	TF
23	DROGUET	Marc	07/07/1972	8 rue du Clos Botret 35600 REDON	TF
24	HURTEL Née MEHAT	Anne-Cécile	19/12/1967	2 impasse Saint-Conwoïon 35600 REDON	TF
25	JOUAN	Mickaël	10/06/1969	32 rue de Bahurel 35600 REDON	TF
26	THIAM	Tahir	01/01/1972	67 rue de la Porte 35600 REDON	TF
27	PERRE	Valentin	05/01/1993	1 rue de la Cale aux huitres 35600 REDON	TF
28	PAUPETTE	Marion	12/02/1986	6 rue du Calvaire 35600 REDON	TF
29	CARPENTIER	Jacques	01/12/1949	22 rue de Bel air 35600 REDON	TF
30	BRAULT	Stéphanie	23/01/1981	5 rue du Tribunal 35600 REDON	TF
31	L'HARIDON	Loïc	17/05/1978	31bis rue de Vannes 35600 REDON	TF
32	TERRAUBE	Léa	06/12/1991	3 rue des Chambots 35600 REDON	TF

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le 13 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr